



# PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

caranusca  
La pierre et l'eau



## LA FABRIQUE GRAND EST - Édition #5

Résidences longues d'artistes et de professionnel.le.s de la culture, du livre et de la communication issu.e.s des écoles d'enseignement supérieur du Grand Est

### Appel à candidatures artistes et journalistes 2022-2023

Pour la cinquième année, La DRAC Grand Est propose de soutenir la mise en place et le développement de résidences individuelles ou collectives de jeunes artistes sur le territoire régional et renouvelle son dispositif *La Fabrique*.

Plus uniquement centrées sur l'accueil et la médiation en milieu scolaire, ces résidences sont étendues à tous types de structures du territoire (collectivités territoriales, tiers-lieux, Ateliers de Fabrique Artistique (AFA),...) désirant accueillir un.e artiste.

La Fabrique Grand Est bénéficie de l'accompagnement de l'association Caranusca ([www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu)), spécialisée dans la direction et le suivi de résidences de création.

Ce dispositif est complémentaire des autres appels à projet portés par la DRAC (création partagée / jeunes estivants) et s'en distingue par son inscription dans un temps de résidence long (66 jours).

Objectifs :

- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s de la région Grand Est issus des filières de l'enseignement supérieur de la culture, du livre et de la communication ;
- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans tous les domaines, y compris ceux liés à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), sur et hors temps scolaire ;
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en particulier en milieu rural, en zones périurbaines et en zones d'éducation prioritaires ;
- Soutenir la création d'œuvres et de projets pensés en lien avec ces territoires et leurs habitants.

## **LE DISPOSITIF 2022-2023**

*La Fabrique Grand Est* concerne des projets portés par des artistes et professionnel.le.s de la culture soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de plusieurs mois entre janvier et juillet. Les projets artistiques, culturels, littéraires ou journalistiques comportent un volet de transmission auprès des habitants. L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur du programme et donc des critères de sélection des projets.

Le dispositif s'élabore en partenariat avec les conseils départementaux, les communautés de communes volontaires, ainsi qu'avec les écoles supérieures d'art, des métiers du livre, du spectacle vivant, de journalisme ou d'architecture du Grand Est.

Ces résidences longues exigent **une présence d'au moins 66 jours sur le territoire, consécutifs ou fractionnés entre janvier et juillet 2023**, et incluent **un temps de partage de l'acte de création et de transmission (deux tiers du temps consacré à la création, un tiers à la transmission)**. Ce temps de partage se construit en interaction avec les structures culturelles et socioculturelles du territoire pour s'adresser à tous types de publics, en et/ou hors milieu scolaire.

## **MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE**

La résidence doit donner lieu à une concertation entre la ou les structures d'accueil, les partenaires locaux et le.la professionnel.le de la culture intervenant.e. Le dispositif met en avant la dimension expérimentale du travail, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement connu dès le départ.

Le temps de transmission doit permettre aux publics de s'appropriier le projet et de comprendre

ainsi les moteurs de la création, dans le domaine artistique, culturel ou médiatique.

Les projets s'adressant à une large diversité de publics (dimension intergénérationnelle...) seront particulièrement appréciés.

Les résidences conduiront à une présentation d'un état du travail, finalisé ou non, produit par le.la professionnel.le de la culture et, le cas échéant avec les publics.

*La Fabrique Grand Est* porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des résidents et à leur accès à des réseaux artistiques et culturels du territoire leur permettant d'inscrire leur création ou leur projet dans une démarche pérenne.

### **Temporalité des projets**

La période de septembre à décembre 2022 visera à la préparation commune de la résidence, dont la mise en œuvre effective se déroulera entre janvier et juillet 2023. La présence de l'artiste/du journaliste sur le territoire est de 66 jours, ce afin de développer ou poursuivre un projet personnel en lien avec son lieu d'installation.

En parallèle, sa présence liée à la rencontre des habitant.e.s (actions de médiation et de transmission) représente environ un tiers du temps total consacré à la résidence, préparation incluse. Elle pourra s'organiser selon les modalités définies au préalable par les partenaires en fonction du projet.

Le.la professionnel.le de la culture propose, au moment de sa candidature, une articulation entre son travail de recherche personnelle d'une part, et les temps de transmission et de projet d'autre part.

### **Suivi de résidence**

L'artiste ou journaliste en résidence est invité.e à tenir un journal de bord (courts textes ou articles accompagnés d'images et/ou de vidéos) servant à documenter le déroulé du projet développé avec les habitant.e.s. Ce journal fera part des recherches engagées et de l'évolution globale de la résidence ; il sera utilisé comme un moyen de communication accessible au plus grand nombre.

D'autres outils de communication (page Facebook *La Fabrique* & site internet [www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu)) sont également mis à disposition des résident.e.s par l'association Caranusca, pour diffuser et assurer le suivi régulier de leur travail.

### **Qui peut candidater ?**

*La Fabrique Grand Est* est un appel à candidatures ouvert aux professionnel.le.s de la culture émergent.e.s, **diplômé.es depuis 2012** des établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans la région Grand Est.

L'appel à candidatures est également ouvert aux professionnel.le.s des métiers du livre et de l'illustration (éditeurs, poètes, auteur.e.s et illustrateur.ice.s en littérature et en bande dessinée), diplômé.e.s des écoles d'art ou de filières des métiers du livre ou titulaires d'un master de création littéraire ou enfin sur recommandation d'associations professionnelles du secteur.

Enfin, il est ouvert à toute personne pouvant témoigner d'un parcours sur le territoire Grand Est d'au moins trois ans après le bac (et de moins de 10 ans), reconnu par le milieu professionnel.

La candidature peut être déposée par un binôme ou un collectif d'artistes, le montant de la bourse est fixe quel que soit le nombre d'artistes engagé.e.s dans le projet lesquels se répartissent le temps de travail.

**Seuls les artistes, équipes artistiques ou journalistes justifiant d'une structuration juridique et/ou ayant recours à une personne morale pour soutenir leur activité pourront candidater.**

Les projets déposés lors de l'appel à candidatures doivent faire apparaître les deux dimensions : création et recherche, transmission, et l'articulation entre les deux. Les projets sont retenus selon plusieurs critères :

- Le parcours artistique, de formation et d'apprentissage ;
- Le travail de recherche et du projet artistique/culturel développé ;
- Les intentions en termes de transmission / les publics visés ;
- de partage de la création, de dialogue et de participation lors du temps passé avec les publics rencontrés

**En conséquence, les projets relatifs à de simples ateliers de sensibilisation ou d'initiation à une pratique artistique ou culturelle ne sont pas recevables.**

### **Allocation de résidence**

La DRAC attribue une bourse de résidence d'un montant de 11 000 euros pour financer le projet des professionnel.le.s de la culture en résidence. Les moyens dédiés sont versés par la DRAC à la structure culturelle porteuse partenaire du dispositif, l'association Caranusca.

Cette aide comprend la rémunération du résident (charges sociales incluses) et la totalité des frais afférents à la résidence (hébergement, repas, frais de préparation/production, déplacements, restitution).

Le budget alloué comprend l'ensemble des dimensions du projet, tant pour la partie recherche que pour les temps de transmission. **Les intervenant.e.s ne pourront solliciter un apport financier complémentaire de la part de la structure d'accueil**, une éventuelle participation financière ne pourra se faire qu'à l'initiative de cette dernière.

## Comment candidater ?

Les candidats complètent le formulaire de candidature disponible sur le site [www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu) **avant le vendredi 1er juillet à minuit.**

### CALENDRIER GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL\*

- **15 mai 2022** : Ouverture de l'appel à candidature sur le site de l'association Caranusca, porteuse du projet : [www.caranusca.eu](http://www.caranusca.eu)
- **1er juillet 2022 à minuit** : Clôture de l'appel à candidature
- **Fin juillet 2022** : Sélection et annonce de la promotion 2022-2023
- **Septembre-octobre 2022** : Mise en place d'une réunion de lancement entre l'artiste et les différents partenaires
- **Novembre-décembre 2022** : Accompagnement et suivi de la préparation et de la mise en place de chaque résidence par l'association Caranusca
- **De janvier à juillet 2023** : Déploiement des résidences sur les territoires et mise en oeuvre des projets, qui se solderont par des journées de restitution

*\* Sous réserve d'ajustements et/ou de modifications*